

qu'un coup de stylet du censeur avait rayés et qui s'agitaient pour rentrer au sénat; c'était peut-être le spéculateur Crassus, spéculant même sur cette guerre contre les riches; peut-être César qui menait le peuple de Rome, et qui aurait essayé cette occasion de conquérir le pouvoir s'il n'eût jugé Catilina de taille à le lui disputer.

Ce n'était pas, du reste, une intrigue, un complot nocturne; à vrai dire, ce n'était pas un complot, c'était un fait qui levait la tête et allait droit son chemin. C'était la querelle du riche et du pauvre (ou plutôt de *l'appauvri*), mise à nu, affichée publiquement; cette question, qui est au fond de toutes les questions politiques et apparaît quand elles sont vidées, ne se posa jamais plus franchement. Catilina est un pauvre de bonne maison. C'est le noble flamand qui met l'écu à son chapeau et se fait chef des gueux; c'est Goetz de Berlichingen, le seigneur féodal qui commande la révolte des paysans. Cette misère patricienne accueille toutes les misères roturières: « Pauvres et malades, leur dit-il, défiez-vous des riches et des forts. Voyez qui je suis, ce que je dois, ce que je puis faire. Prenez un gueux pour être le porte-étendard des gueux<sup>1</sup>. »

Aussi son étendard est-il déployé: ce n'est pas en secret qu'il soutient cette jeunesse perdue, lui fournit argent, maîtresses, chiens et chevaux, tout cela sur la fortune qu'il n'a pas; qu'il encourage tous ces gentilshommes verriers, qu'il touche dans la main à tous ces truands: avec la vie en plein air de Rome, tout cela se voit. Chacun a vu l'éclair insultant de ses yeux; chacun peut savoir ses superstitions sinistres, cette aigle de Marius qu'il a prise pour son dieu, à laquelle il a érigé chez lui un sanctuaire, et offre, dit-on,

1. Cic., *Catil.*,

des libations de sang humain. Sa vie passée: le meurtre d'un fils pour épouser une seconde femme<sup>1</sup>; quatre accusations, de meurtre, d'inceste avec une vestale, de conspiration<sup>2</sup> et de brigue; quatre acquittements obtenus en dépit de l'évidence: rien de tout cela n'est secret domestique ou affaire de famille. Il vend ses troupeaux et garde ses pâtres; il a demandé deux fois le consulat; il vient d'échouer contre Cicéron; il demande encore le consulat, il le demandera tant que la révolution ne sera pas faite. Au Champ de Mars, où il vient solliciter les électeurs, tout ce qu'il y a de proscrits, de sicaires, d'aventuriers, lui fait cortège. Cicéron menacé ne sort pas sans escorte et montre une cuirasse sous sa toge. Croyez-vous que Lucius Catilina se cache? Voilà ce qu'en plein sénat il a répondu à Cicéron: « Il y a deux corps dans la république: l'un faible, mais qui a une tête (le sénat), l'autre puissant, mais qui n'en a pas (le peuple); je serai cette tête qui lui manque. » — Caton le menace de l'accuser: — « On allume l'incendie contre moi, je l'éteindrai sous des ruines. »

C'est donc un parti plus qu'un complot, des révolutionnaires plus que des conspirateurs. L'évidence du péril a seule fait porter Cicéron au consulat, et Cicéron, dès les premiers jours de sa charge, haranguant le peuple<sup>3</sup>, a désigné Catilina et parlé clairement de ses projets. Mais il y a de ces moments où, en présence d'une crise imminente, on est d'accord pour dissimuler et pour attendre: nul n'ose aller droit au fait et tirer à boulet sur le nuage. Autrefois le sénat eût nommé un dictateur, et son maître

1. Sallust., 15.

2. C'est la conspiration patricienne dans laquelle César fut compromis. V. ci-dessus. Sur les antécédents de Catilina, voyez les curieux fragments de Cicéron *in Togâ candidâ*, etc., Q. Cic., *de Petitione consulatûs*.

3. (Janvier 691.) *de Lege agrariâ*, II, in fin.

de la cavalerie, homme de cœur et de main, serait déjà aller tuer Catilina en plein Champ de Mars<sup>1</sup>. Mais le sénat se demande : Pour qui sera le peuple ? Le peuple, timide et ami de son repos, sera peut-être contre le premier qui osera jeter le gant ; le peuple, qui suit la fortune, sera peut-être pour celui qui aura remporté la première victoire<sup>2</sup>. Catilina doute du peuple et ne se lève pas ; Cicéron doute du peuple et n'ose déchirer cette trame qui s'ourdit depuis dix-huit mois<sup>3</sup>, et dont ses espions lui révèlent jusqu'aux moindres détails. Il y a, en politique, des choses évidentes pour tous aujourd'hui et qui seront douteuses demain : si le sénat proclamait Catilina ennemi public, le peuple pourrait bien le déclarer innocent.

Mais le jour des comices mettra fin à cette longue attente. Catilina échoue une fois encore. Un accusateur défère son nom aux tribunaux. De plus, les échéances l'écrasent ; aux Ides de décembre (13 décembre) il sera en banqueroute. Il faut donc se décider ; ses émissaires courent soulever l'Italie ; l'Étrurie prend les armes sous son lieutenant Mallius. Le sénat proclame enfin le danger public (21 octobre 691).

Catilina reste pourtant à Rome, y reste libre, vient au sénat ; la loi Portia (*l'habeas corpus* romain), sa dignité de sénateur le protège. L'arrêter, l'exiler de Rome serait un acte arbitraire que le peuple dans sa conscience constitutionnelle ne pardonnerait pas. Cicéron comprend qu'il faut à tout prix le mettre en colère et le pousser à partir.

1. Cicéron, la conspiration depuis longtemps découverte, dit à Catilina au sénat : « Voilà vingt jours qu'un décret est lancé contre toi, vingt jours que chacun a le droit de te tuer, et cependant tu es libre..., etc. » (Cic., *Catil.*, I, 2.) Cicéron avoue pleinement la faiblesse de son pouvoir.

2. Quod si Catilina superior aut æquâ manu discessisset, profecto magna clades... remp. obrepisset. (Sallust., 40.)

3. Depuis le mois de juin de l'année précédente. Sallust., 47.

Quand il vient au sénat, nul ne le salue ; les bancs restent vides autour de lui. Cicéron lui adresse cette fameuse interpellation pleine de courroux calculé et de toute la rhétorique de l'injure. Catilina, qui veut d'abord répondre de sang-froid, laisse peu à peu son sang patricien s'allumer ; injurie ce « nouveau venu, ce Marcus Tullius, ce bourgeois d'Arpinum, qui a pris Rome pour son hôtellerie<sup>1</sup>. » Les murmures du sénat achèvent de l'exalter ; Rome le rejette, il la maudit ; il part la nuit même, laisse Rome à ses adversaires (7 novembre).

On ne quitte pas impunément une telle capitale ; le peuple donne tort aux fugitifs. Que fait à la *plebs* cette conjuration patricienne, aux Romains cette insurrection étrusque, au parti populaire ce réveil du parti de Sylla ? Il ne reste plus à Rome qu'une conspiration sans tête, un complot de salon ; les Lentulus et les Cethegus, élégants scélérats, mignons sanguinaires, tout gonflés d'orgueil nobiliaire, tout occupés de prophéties et d'oracles sibyllins. Du haut de la tribune Cicéron les menace, il les montre du doigt dans le sénat, intrigant toujours, toujours libres : tant *l'habeas corpus* veille sur leurs personnes sacrées ! tant le sénat veut avoir le droit pour lui avant de franchir la légalité !

Mais au bout d'un mois, ils tentèrent d'associer à leur cause des députés allobroges. Ces Gaulois tinrent peut-être le sort de Rome entre leurs mains : que n'eût pas été la conspiration, si les provinces s'y étaient jointes ? Après mûre réflexion, ils eurent foi à la fortune de Rome, et, par leurs soins, émissaires des conjurés, lettres à Catilina, plans du complot, tout tomba aux mains de Cicéron.

1. Sallust., *in Catil.*, 22. Appien.

Le peuple crut alors à tous les crimes des conjurés. Ils avaient sollicité le secours des étrangers, appelé à eux les Gaulois. Le plan de la conjuration passait de bouche en bouche; les rôles, disait-on, étaient distribués. Cassius devait incendier Rome, Cethegus égorger le sénat; Catilina, aux portes, immolerait les fugitifs; le fils tuerait son père, la femme son mari; la flamme éclaterait dans douze quartiers; déjà des amas de combustible se préparaient, les aqueducs allaient être bouchés!

Cicéron est aux rostres, ralliant tout ce qui est menacé, tout ce qui possède : sénateurs, chevaliers, scribes du trésor, simples affranchis. Il en appelle même aux boutiques, tenues en général par des esclaves; il évoque l'industrie au nom du repos dont elle a besoin<sup>1</sup>; cette évocation des intérêts privés me rappelle nos journaux ministériels en temps d'émeute (1841). Le sénat a gagné sa cause. Les grands seigneurs de la finance, les chevaliers, l'armée habituelle de Cicéron<sup>2</sup>, formés autour de lui, en garde nationale, dirions-nous, occupent le Capitole, gardent les avenues de la Curie, emplissent le Forum sur les pas de leur consul. Le peuple a entendu la voix de Jupiter, le ciel a parlé<sup>3</sup> par des prodiges; le peuple, dont un humble mobilier est toute la fortune<sup>4</sup>, est épouvanté des projets d'incendie qu'on lui révèle; et, quand bientôt Caton lui fera distribuer par le sénat pour 1,250 talents<sup>5</sup> de blé gratuit, l'exécration sera unanime contre Catilina.

1. *Catil.*, IV, 7, 8.

2. *Is exercitus noster locupletium*, dit-il à Atticus.

3. *Catil.*, III, 8, 9. Sur la foi de Cicéron à ces prodiges, *V. de Divinatione*, I, 12; II, 21.

4. *Quippè cui omnes copiae in usu quotidiano et in cultu corporis erant.* (Sallust., *Catil.*, 49.)

5. 5,870,000 fr. Plutarque, cité plus haut.

Cependant Cicéron instruisait contre les conjurés avec toute la réserve d'un légiste romain, les invitait à passer chez lui, de là les menait au sénat, donnant la main à Lentulus qui était préteur. Après même qu'ils eurent tout avoué, on ne les mit pas en prison; on les logea chez des magistrats qui répondaient d'eux. Cicéron tenait à garder tous les procédés.

Le sénat s'assemble pour les juger. César, pour venir parler dans ce sénat où Crassus n'ose paraître, traverse une haie de fougueux chevaliers qui le menacent de leurs épées. César parle : il maudit la conspiration; mais, légiste philanthrope, il ne veut pas d'une mort servile pour d'aussi nobles têtes; il parle à l'esprit gentilhomme des uns<sup>1</sup>, il parle à la peur des autres, il fait craindre au sénat sa responsabilité en face du peuple. Le sénat s'effraie, revient sur son avis, va opiner pour la prison perpétuelle (perpétuité à laquelle personne ne pouvait croire). — La réponse de Cicéron est indirecte, mais habile; il compromet César dans la cause du sénat, fait remarquer au peuple la malédiction de César contre les conjurés, sa part à toutes les mesures du sénat, sauf un scrupule légal qui le fait reculer devant la peine de mort; il s'associe, en un mot, devant le peuple, ce populaire et bien-aimé complice<sup>2</sup>. — Mais Caton, lui, va droit au fait, traite César de malhonnête homme qui a pitié de quelques scélérats, et n'a pas pitié de sa patrie, Caton parle aux riches, comme César a parlé aux nobles; la vertu les ennuie, il ne leur prêchera pas la vertu; ce n'est pas la patrie qu'il faut sauver, ce sont leurs villas et leurs viviers<sup>3</sup>. — Là-dessus on ap-

1. *V. Plut.*, in *Cæsare*, et Appien.

2. *Comitem... populo carum et jucundum.* (*Catil.*, IV, 6.)

3. *Vos ego appello qui semper domos, villas, pluris quam remp. fecistis.* Apud Sallust., 54, et Plut., in *Catone*.

porte à César un billet que Caton, d'autorité, se fait remettre; c'est une lettre d'amour de Servilie, sa propre sœur, à César: «Tiens, ivrogne,» lui dit-il en la lui jetant, et il reprend son discours<sup>1</sup>. — Chacun joua bien son rôle; le sénat se sentait poser devant le peuple, il avait besoin d'en être entendu; des sténographes recueillaient tout le débat pour le transmettre à l'Italie; le sénat invoquait la publicité pour justifier sa propre justice.

Le soir même, Cicéron, par le Forum et la voie Sacrée, mena les condamnés dans la prison où ils entraient pour la première fois peu d'instant avant leur supplice. «Le peuple suivait avec un silence plein de terreur; il semblait que, pour la jeunesse surtout, ce fût le moment de son initiation aux mystères d'une antique et redoutable aristocratie.» Des groupes de clients et d'émeutiers payés s'agitaient encore sur le Forum, quand du seuil de la prison, Cicéron leur cria: *Ils ont vécu!* et revint chez lui, tout le sénat à ses côtés, les chevaliers à sa suite, les maisons illuminées, les femmes aux fenêtres<sup>2</sup> (4 décembre).

Mais l'Italie était le côté sérieux de la conspiration. Si le complot s'étendait, gagnait la Cisalpine, gagnait la Gaule et les provinces, Cicéron comprenait qu'il avait tout à craindre. En Italie, il y avait matière à révolution, il y avait de véritables souffrances que ne connaissait pas le peuple gâté de Rome. Mais le temps des guerres sociales était passé. C'est un curieux spectacle et qui prouverait l'inanité des conquêtes politiques, que de voir cette race italique qui avait soulevé contre Rome tant de milliers d'hommes pour lui arracher les droits de citoyen, maintenant qu'elles les avait obtenus, réduite à arborer, au lieu

1. Plut., in *Catone*.  
2. Plut., in *Cicerone*.

de son drapeau national, le drapeau du débiteur récalcitrant, ne mettre sur pied que quelques milliers de pères, de bandits, de paysans en faillite, de vieux légionnaires endettés, et, après avoir conquis sa liberté politique, désespérer de sa liberté corporelle.

Le manifeste de ces révoltés italiens est énergique et curieux. Les termes tels que Salluste nous les transmet ne sont pas authentiques, sans doute, mais le fond de la pensée doit être exact. Il est adressé par le chef de ces révoltés à un général du sénat:

«Imperator, nous attestons les dieux et les hommes que si nous avons pris les armes, nous ne voulons pourtant pas mettre en péril ou la patrie ou nos concitoyens. Nous ne voulons que protéger nos personnes. Misérables et pauvres que nous sommes, la rigueur et les violences de nos créanciers nous ont enlevé à presque tous notre patrie, à tous notre réputation et notre fortune. On nous refuse jusqu'au bénéfice des lois anciennes; on ne nous permet point, par l'abandon de nos biens, de sauver notre liberté: telle est la dureté et des usuriers et du prêteur! Souvent l'ancien sénat eut pitié de la *plebs*, et par ses décrets porta remède à la misère publique; de notre temps même, on a ainsi libéré les patrimoines grevés à l'excès, et, de l'avis de tous les gens de bien, il a été permis de payer en cuivre ce qu'on devait en argent<sup>1</sup>. Souvent aussi, la *plebs*, poussée par des désirs ambitieux, ou provoquée par l'arrogance des magistrats, s'est séparée du sénat. Mais, quant à nous, nous ne demandons ni la puissance ni la fortune, ces grandes causes de combat entre les hommes, nous demandons seulement la liberté, qu'un

1. Loi Valéria en 667. Les dettes se trouvèrent par là réduites des trois quarts. Velleius Patercul., II, 23. Sallust., *Cat.*, 33.

honnête homme ne consent à perdre qu'avec la vie. Nous vous supplions, toi et le sénat, prenez garde à la misère de vos concitoyens. Rendez-nous la sauvegarde de la loi que le préteur nous refuse, et ne nous mettez pas dans la nécessité de chercher une mort quelconque, mais une mort du moins qui ne sera pas sans vengeance. »

C'est à ces alliés qu'était arrivé Catilina, débarrassé de son cortège de jolis danseurs et d'élégants patriciens; Catilina soldat de Sylla, peut-être d'origine étrusque, peut-être, comme devaient l'être bien des familles patriciennes, lié par des rapports de patronage aux races italiques, mais surtout Catilina pauvre, aventurier, proscrit. L'Étrurie, cette terre si cruellement ravagée par l'épée de Sylla, se souleva à son approche; les pacages de l'Apennin lui envoyèrent leurs pâtres armés d'épieux, et les forêts leurs bandits; les vétérans de Sylla, les colons militaires d'Arezzo et de Fésules, reprirent leurs vieilles épées; les esclaves lui vinrent en foule, mais par orgueil patricien ou par un reste de probité, il les repoussa: et néanmoins d'un camp de deux mille hommes, il eut bientôt formé deux légions (environ douze mille hommes).

Il se passa ainsi près de deux mois. Catilina avait commencé par attendre l'explosion du complot dans Rome, et le soulèvement de l'Italie; le sénat avait peu de troupes et craignait beaucoup; mais les villes dévouées à sa cause<sup>1</sup> contenaient l'Italie, veillaient sur Rome, et la débarrassaient de ses hôtes dangereux, les gladiateurs.

1. On voit que Cicéron compte sur elles: Jam verò urbes municipiorum coloniarumque respondebunt Catilinæ tumulis silvestribus. (*Catil.*, II, 11, 12.) V. la conduite de la préfecture de Reate. (*Catil.*, III, 2), le décret rendu par Capoue (*pro Sextio*, 4). Le Picenum, l'Ager Camertinus, la Gaule cisalpine, étaient favorables à Catilina; Naples était contre lui (*pro Sylla*, 19). V. aussi Cic., *Catil.*, II, 3. *Pro Sextio*, 4. Sallust., 42. Appien, II.

Aussi, quand arriva la nouvelle du supplice des conjurés, les trois quarts de l'armée de Catilina désertèrent. Il ne lui resta guère avec ses affranchis que les soldats de Sylla, les plus sérieux partisans de sa cause. Les troupes du sénat approchaient. Une armée lui ferma l'entrée de la Gaule cisalpine; une autre était entre Rome et lui; il n'avait plus de vivres, il avait abandonné ses bagages. Il prit son parti en homme de cœur, redescendit l'Apennin, se posta au pied (près de Pistoie). Il avait en face de lui le consul Antonius son ancien ami, assez favorable à sa cause, mais qu'en lui cédant un riche proconsulat Cicéron avait gagné. Cicéron fit même en sorte que le jour du combat Antonius eût la goutte; un officier de fortune commanda l'armée. Il n'y avait guère de part et d'autre que de vieux soldats appelés à la hâte pour la révolte ou pour la défense. Aussi le combat fut-il acharné. Nul homme de condition libre (*ingenuus*) ne se rendit. Tous les morts furent trouvés à leur poste, blessés par devant. Les deux chefs qui commandaient sous Catilina furent tués. Lui-même, se voyant presque seul, « se rappela sa naissance et sa dignité, marcha au plus épais des rangs ennemis et tomba percé de coups; on le trouva bien en avant de sa ligne parmi les cadavres des soldats romains, respirant encore et la fierté sauvage de son âme peinte dans ses regards » (janvier 692).

Cette grande secousse heureusement soutenue aurait dû affermir la puissance qui gouvernait Rome. L'union des chevaliers et du sénat, ce rêve de Cicéron, semblait accomplie<sup>1</sup>. Mais des questions d'écus ne tardèrent pas à

1. Prima causa inventa est in qua omnes consentirent... quam conjunctionem si... perpetuam in rep. tenerimus, confirmo vobis nullum malum civile aut domesticum ad ullam reip. partem esse venturum. (*Catil.*, IV, 7.)

rompre cette alliance *replâtrée*<sup>1</sup>, et à mettre la brouille entre les vieux millionnaires du sénat et les insatiables publicains. Quant à Cicéron, le héros de cette crise, dont la gloriole fut sans doute trop bavarde, mais qui n'en avait pas moins eu le courage de s'exposer, et le courage bien plus rare de se compromettre, il savait qu'au premier revirement politique, ce courage-là serait puni. Il devait voir que la punition n'était pas loin : Pompée répondait si froidement aux emphatiques bulletins de sa victoire<sup>2</sup>!

Pour César, ce n'est guère à cette époque qu'un démagogue, je dirais volontiers un tapageur vulgaire. Il soulève assez gauchement contre Cicéron un tribun qui ne fait qu'attirer au consul les applaudissements du Forum. Puis (an 692), accusé, non sans quelque apparence de raison, de complicité avec Catilina, il se justifie en faisant, comme préteur, emprisonner le questeur qui a reçu l'accusation, et en jetant l'accusateur au peuple qui pense le déchirer. Puis il imagine avec le tribun Métellus de demander le rappel de Pompée, pour venir « mettre en ordre la république » (Pompée était le grand drapeau populaire, à l'ombre duquel on pouvait tout tenter); il amasse pour cela des armes, fait emplette de gladiateurs, amène des soldats étrangers. Caton son adversaire vient seul sur la place publique, au milieu de cet appareil de guerre : « Les lâches, dit-il, d'avoir assemblé tant de soldats contre un homme désarmé! » Il va droit s'asseoir entre César et Métellus, les déconcerte, leur met la main sur la bouche pour les empêcher de lire leur projet de loi;

1. Tueor, ut possum, conglutinatam concordiam. Sur ces brouilles, *Att.*, I, 17, 18, 19.

2. V. la lettre où Cicéron s'en plaint. *Fam.*, V, 7.

les pierres pleuvent sur lui, mais sa bonne contenance a vaincu, il parle au peuple; le sénat intervient, Métellus furieux quitte Rome; César, mieux avisé, demande son pardon de bonne grâce et l'obtient.

Une année de préture en Espagne (693) lui donna le moyen de payer ses dettes et lui permit une politique un peu plus noble. Il revint général vainqueur, plus puissant que lorsqu'il était l'idole fragile du Forum. Par un coup d'habileté, il réconcilia deux anciens ennemis, Crassus et Pompée; une alliance se forma entre eux trois, où Crassus mit son argent, Pompée sa popularité, César son génie : alliance qui devait les rendre tout-puissants. Tous les intérêts généraux s'effaçaient devant la puissance d'un nom et d'une armée.

Cette alliance fit César consul. L'élection coûta 20 millions de sest. (3,880,000 fr.). César ne devait pas être riche, surtout s'il avait payé toutes ses dettes; Crassus se souciait peu de lui prêter une telle somme; César associa à sa candidature celle du riche Luceius; Luceius paya pour deux et César fut seul nommé (694).

Consul, il fallait qu'il reprit la question agraire (an 695). Chacun prétendait à l'honneur et au bénéfice de la résoudre. Pompée, qui n'y voyait qu'un moyen de doter ses soldats, avait fait proposer une loi agraire, toute menaçante pour les droits acquis<sup>1</sup>. Cicéron, l'homme des tempéraments et du bien possible, voulait au contraire rassurer tous les possesseurs, et prétendait acheter des terres pour le peuple avec cinq ans des nouveaux revenus de la république; car Pompée, vainqueur de Mithridate, avait rapporté 20,000 talents au trésor<sup>2</sup> et presque triplé le revenu

1. Cic., *ad Attic.*, I, 18, 19. Texte précieux.

2. 91,160,000 francs.